



Affaire suivie par Vincent LE BARON
Réf : observatoire du bruit du périphérique

Nantes, le 26 octobre 2021

Compte-rendu de la réunion préliminaire de l'observatoire du bruit du périphérique du vendredi 10 septembre 2021 à 10 h en préfecture, salle Erdre

Sous la présidence de M Pascal OTHÉGUY, secrétaire général de la préfecture, étaient réunis :

MM Claude CHABOT et Pierre-Yves SINOU – ARPE
Mme Marie-Hélène GODET et M Paul CAPELLE – Halte au bruit de la route de Pornic
M Benoît TEMPLIER – Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Mme Anaïs GALLAIS, élue, Mme Emilie ROSSA, chargée de mission environnement, et M Jean-Louis GAGLIONE, élu, ville de Rezé
M Gérard FOULON, CEREMA
M Nathan BERNARD, Préfecture/DCPPAT
MM Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur, Gweldaz LE SAUZE, coordinateur-est, et Vincent LE BARON, chargé de mission bruit, DDTM
M Christophe ETIENNE, DIROuest, chef du district de Nantes
MM Samuel APPERE et Eric BON, COFIROUTE
M Guillaume THUNE, élu, ville des Sorinières
M Jean-Hubert FLAMANT, élu, ville de Sautron
M Eric DAVID, DGA, ville de Vertou
MM Julien FOUSSARD et Patrick COTREL, élus, ville de Sainte Luce sur Loire
MM Jean-Pierre LEROY et Gérard BOJU, association les habitants du village de l'Aufrère
Mme Katell ANDROMAQUE, élue, ville de La Chapelle sur Erdre
Mme Sandra DELCORSO et M Bruno MATHIEU, chargés de mission environnement Nantes-Métropole
M Erwan RENAUDIN, responsable urbanisme, ville d'Orvault
Mme Aurélie PREVOST, chargé de mission environnement, et M Jean-Luc RUNFOLA, élu, ville de Bouguenais

Introduction par M le secrétaire général de la préfecture

Ordre du jour :

- 1 – Historique et objectifs
- 2 – Les autres documents bruit
- 3 – Les précédentes campagnes
- 4 – Les travaux – DREAL – DIRO – COFIROUTE
- 5 – Evolution des trafics, des limitations de vitesse et gestion des radars depuis 2014
- 6 – La campagne de mesure de bruit 2022

Présentation du diaporama par le chargé de mission bruit de la DDTM avec la participation du chef de district de la DIRO et du représentant de COFIROUTE.

À l'issue de la présentation, les participants sont invités à formuler leurs observations ou questions :

Mme GALLAIS, élue de Rezé : la réfection du tapis d'enrobé entre les portes des Sorinières et la porte de Retz n'a été réalisée que sur 2 voies, côté périphérique intérieur, pourquoi ?

M ETIENNE, DIRO : les 2 voies du périphérique extérieur entre porte des Sorinières et porte de Retz seront réalisées en 2022, sous réserve de l'obtention des crédits.

Mme GALLAIS, élue de Rezé : les enrobés précédents étaient très usagés, quels types d'enrobé sont posés actuellement ?

M ETIENNE, DIRO : les enrobés utilisés dorénavant sur le périphérique en couche de roulement sont des BBTM 0/6 (béton bitumineux très mince), de bien meilleure qualité en termes d'acoustique que les BBSG0/10 (béton bitumineux semi-grenu) précédents.

M TEMPLIER, Conseil Départemental : la prochaine campagne prendra-t-elle en compte tous les points de mesures acoustiques précédemment mesurés ?

M LE BARON, DDTM : oui, l'objectif de l'observatoire du bruit est de mesurer l'empreinte sonore de l'infrastructure et de mesurer son évolution dans le temps, il est donc indispensable de conserver les points précédents.

M DAVID, DGA Vertou : à quoi est due l'augmentation de trafic sur le périphérique sud-est sur les communes de Vertou, Saint Sébastien et Basse-Goulaine ?

M ETIENNE, DIRO : pour partie au transfert du MIN, mais également au dynamisme du sud-loire et aux réductions des profils en travers des voies métropolitaines, notamment au droit de l'échangeur de Vertou.

M DAVID, DGA Vertou : quelle sera la teneur des prochains travaux sur l'A83 et cela augmentera-t-il le trafic ?

M ETIENNE, DIRO : il s'agit de la création d'une voie réservée au transport en commun - VRTC -, ces travaux d'aménagement n'auront aucun impact sur le trafic.

Mme ANDROMAQUE, élue de La Chapelle sur Erdre : compte-tenu des travaux existants et à venir sur l'A11, est-il pertinent de procéder aux mesures ?

M LE BARON, DDTM : l'objectif initial était de lancer la campagne de mesures en 2020 afin de conserver un rythme de l'ordre de 6 à 7 ans entre chaque campagne, mais la crise sanitaire en a décidé autrement. Et il était impensable de repousser cet observatoire à la fin des travaux de l'A11 - porte de Gesvres, car cela correspond approximativement avec le début de ceux du complexe de Bellevue.

M FOUSSARD, élu de Saint Luce sur Loire : serait-il possible d'ajouter un point de mesure sur l'A811 au niveau de Ste Luce sur Loire entre les routes de Paris et de Ste Luce ?

M OTHEGUY secrétaire général : la demande peut-être étudiée.

M FLAMMANT, élu de Sautron : quels sont les critères de réfection d'un enrobé ? Et pourquoi certains

secteurs bénéficient d'enrobé différents ?

M ETIENNE, DIRO : ils sont liés à l'usure de la couche de roulement et il avait été défini que les secteurs les plus sensibles, principalement l'anneau du périphérique, bénéficient d'un enrobé avec des matériaux de granulométrie moins importante donc moins sonore, BBTM0/6.

M FLAMMANT, élu de Sautron : d'après les documents, l'évolution du trafic entre 2014 et 2019 est de 3,78 % sur la N165 à hauteur de Sautron, cela semble surprenant ?

M ETIENNE, DIRO : à priori 2 explications, les travaux sur le périphérique nord entre les portes de Rennes et d'Orvault, puis ceux de la bifurcation N165/N444 qui ont entraîné un transfert de trafic vers la N444 qui elle augmente de 14,9 % sur la même période.

M THUNE, élu Les Sorinières : aux abords de l'A83 les merlons sont très peu entretenus.

M ETIENNE, DIRO : le respect de la biodiversité et les moyens alloués ne permettent qu'un entretien à minima, mais néanmoins tous les merlons sont visités et diagnostiqués.

M GAGLIONE, élu de Rezé : quels sont les réels effets d'un écran acoustique ?

M LE BARON, DDTM : les maîtres d'ouvrages ont l'obligation de réaliser des mesures avant travaux, puis, après travaux afin de s'assurer que les ouvrages acoustiques réalisés remplissent correctement leur rôle.

M FOULON, CEREMA : les écrans sonores font l'objet d'un PV de réception, et en cas de non-conformité, les travaux doivent être repris.

Mme GALLAIS, élue de Rezé : comment est mesuré la vétusté d'un ouvrage anti-bruit et est-il possible d'en changer ?

M ETIENNE, DIRO : la DIRO, gestionnaire, va lancer très prochainement une étude portant sur le diagnostic des écrans anti-bruit de type mur, afin de pouvoir définir un programme d'entretien et de réparation en privilégiant ensuite les travaux qui engagent la sécurité.

M CAPELLE, halte au bruit de la route de Pornic : le changement d'enrobé sur la D723 (route de Pornic) au niveau de Bouguenais a permis de diminuer les nuisances sonores. Pourquoi les demandes de diminution de la vitesse à 70 km/h et de pose d'un radar ont-elles été refusées ?

M OTHEGUY secrétaire général : par souci d'homogénéité sur toutes les pénétrantes où la vitesse est à 90 km/h et parce que cette section n'est pas accidentogène, ce qui reste le critère premier lors de l'installation d'un radar.

M CAPELLE, halte au bruit de la route de Pornic : serait-il possible de réaliser une mesure de bruit ou il n'y a pas d'ouvrage anti-bruit ?

M OTHEGUY secrétaire général : cette demande rejoint celle du conseil départemental, et nous allons l'étudier.

M TEMPLIER, Conseil Départemental : cette section de la D723 a fait l'objet d'une réduction de la vitesse maximale autorisée à 90 km/h en 2016 et de la réalisation d'un revêtement acoustique en 2019.

Mme ANDROMAQUE, élue de La Chapelle sur Erdre : à quelle logique répond le déploiement des radars ?

M LATAPIE-BAYROO, DDTM : les radars font l'objet d'un plan de déploiement et cela répond principalement à des questions d'accidentologie ainsi qu'à des contraintes techniques. Depuis fin 2020 des véhicules banalisés circulent sur le réseau majeur de Loire-Atlantique et participent au respect des limitations de vitesse.

M SINOU, ARPE : il est important de rappeler que le bruit représente un coût social de 57 Md€. Lors de la précédente campagne, les mesures de bruit avaient fait l'objet d'un enregistrement sonore ?

M LE BARON, DDTM : la rédaction du cahier des charges n'est pas terminée, mais il sera bien indiqué que chaque mesure devra faire l'objet d'un enregistrement sonore afin de pouvoir identifier une nuisance qui ne proviendrait pas de l'infrastructure.

M SINOU, ARPE : l'implantation de panneaux de limitation de vitesse à destination des PL de plus de 12t crée une certaine confusion, car des panneaux 90 à destination des VL se trouvent quelquefois positionnés quelques dizaines de mètres plus loin.

M ETIENNE, DIRO : il s'agit de l'application du code de la route, les chauffeurs routiers connaissent très bien cette signalisation qui n'est donc pas nécessaire, mais c'est ce qui avait été décidé précédemment dans cette instance.

Campagne 2022 - Point 6 du diaporama :

En prévision de la future campagne de mesures acoustiques, le chargé de mission bruit de la DDTM présente les objectifs retenus :

Définition des points de mesures acoustiques : proposition est faite de reprendre la totalité des points de mesures de la précédente campagne, car le but est de déterminer l'évolution de l'empreinte sonore.

Protocole de mesure : outre le respect strict de la norme NF S 31-085, les mesures seront réalisées par condition météorologique favorable, vent soufflant de l'infrastructure routière vers le point de mesure, sur des journées les plus représentatives de la circulation, mardi ou jeudi hors période scolaire et jour férié.

Planning :

- Octobre/novembre 2021 : consultation des bureaux d'études
- 1^{er} semestre 2022 : réalisation des mesures acoustiques
- Septembre/octobre 2022 : réunion de restitution

Un tour de table des participants est réalisé et les remarques suivantes sont enregistrées :

- 1 - Sainte Luce sur Loire : prévenir la mairie une semaine avant les mesures
A811 demande d'ajouter un point entre les routes de Paris et de Ste Luce
- 2 - Sautron : déplacer le point C3 en amont de la bifurcation N165/N444
- 3 - La Chapelle sur Erdre : N844 demande d'un point supplémentaire entre la porte de Gesvres et l'Erdre
- 4 - Habitant de l'Aufrère à Rezé : réaliser la mesure du point J1 par vent d'Est
- 5 - Rezé : demande d'ajouter un point de mesure au niveau de la porte de Rezé, côté habitations, à proximité du MIN

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

- 6 - Bouguenais : demande d'ajouter un point de mesure en amont du point E4 (zone VMA 110 km/h)
- 7 - Vertou : vérifier la position exacte du point K1 lors des 3 campagnes
demande d'ajouter un point de mesure en face N2 entre la station Total et le périphérique sur l'A83

L'ensemble des remarques recueille un avis favorable y compris les demandes de point de mesure supplémentaire qui devront faire l'objet d'un échange particulier afin de définir leur position précise.

L'ensemble des participants s'étant exprimé, M le secrétaire général lève la séance à 12h00.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY